



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 26 MARS 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le vendredi 26 mars 2021 à compter de 9 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absent :

Monsieur Hébert Huard, conseiller

2021-03-74

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 9 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

2021-03-75

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-03-76

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Remplacement du poste – Inspecteur en bâtiment et en environnement
5. Poste adjoint administratif
6. Embauche nouveaux pompiers (3)
7. MADA – MRC de Bonaventure – résolution pour intégrer le groupe
8. MADA et politique familiale avec Caplan et Bonaventure – partage de ressources
9. Projet rue Day Sud – Directive de changement
10. Projet rue Day Nord – 5^e avenue Ouest jusqu'à la 7^e avenue Ouest – Offre de services ARPO Groupe-conseil Inc.

11. Dossier Parc récréatif – Sentiers
12. Entente de location – Salle municipale
13. Offre de services – Air climatisé – Bâtiment municipal
14. MRC – dossier de recyclage
15. Renouvellement du prêt numéro 10 Desjardins – 42 381 \$
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions
18. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-03-77

4. REMPLACEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS ET DU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a été informée au début mars 2021 que le 19 mars 2021 serait la fin d'emploi de Monsieur Simon Carrothers à titre d'urbaniste, coordonnateur de projets et d'inspecteur en bâtiment et environnement à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le devoir de combler ce poste afin d'assurer une continuité des services aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général l'autorisant à procéder à l'ouverture du poste « Inspecteur en bâtiment et en environnement ».

2021-03-78

5. POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT le report de ce point par les membres du Conseil municipal dans une résolution portant le numéro 2021-03-70 du 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT les critères exigés pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'aucune candidature ne soit retenue et,

DE MANDATER la direction générale à procéder au réaffichage à l'interne du poste d'adjoint administratif.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

- 2021-03-79 **6. EMBAUCHE NOUVEAUX POMPIERS (3)**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- ET RÉSOLU À :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- POINT REPORTÉ À L'UNANIMITÉ.**
-
- 2021-03-80 **7. MADA – MRC DE BONAVENTURE – RÉSOLUTION POUR INTÉGRER LE GROUPE**
- CONDIDÉRANT QUE**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- ET RÉSOLU À :** xxxxxxxxxxxxxx :
- POINT REPORTÉ À L'UNANIMITÉ.**
-
- 2021-03-81 **8. MADA ET POLITIQUE FAMILIALE AVEC CAPLAN ET BONAVENTURE –**
PARTAGE DE RESSOURCES
- IL EST PROPOSÉ PAR :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- ET RÉSOLU À :** xxxxxxxxxxxxxx :
- POINT ANNULÉ À L'UNANIMITÉ.**
-
- 2021-03-82 **9. PROJET RUE DAY SUD – DIRECTIVE DE CHANGEMENT**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- ET RÉSOLU À :** xxxxxxxxxxxxxx :
- POINT REPORTÉ À L'UNANIMITÉ.**
-
- 2021-03-83 **10. PROJET RUE DAY NORD – 5^E AVENUE OUEST JUSQU'À LA 7^E AVENUE OUEST –**
OFFRE DE SERVICES ARPO GROUPE-CONSEIL INC.
- ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a informé la Ville de Paspébiac du lancement de l'appel de projets pour des travaux prévus en 2021 et admissibles au volet « Redressement et Accélération » du programme d'aide à la voirie locale;
- ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac désire déposer une demande d'aide financière pour les travaux sur la rue Day Nord entre la 5^e avenue Ouest jusqu'à la 7^e avenue Ouest;
- ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a fait une demande de gré à gré avec la firme ARPO Groupe-conseil pour recevoir les plans et devis et estimation préliminaire des coûts de la réhabilitation d'un segment de la rue Day au Nord de la 5^e avenue Ouest jusqu'à la 7^e avenue Ouest pour une longueur d'environ 1 800 mètres;
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux
- ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**
- D'OCTROYER** à ARPO Groupe-conseil pour une somme forfaitaire de 25 230 \$ taxes en sus afin de préparer les plans, devis et estimation préliminaire des coûts de la réhabilitation d'un segment de la rue Day Nord de la 5^e avenue Ouest jusqu'à la 7^e avenue Ouest.

2021-03-84

11. DOSSIER PARC RÉCRÉATIF - SENTIERS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu par résolution numéro 2020-11-319 une autorisation de signature pour une entente par bail emphytéotique entre le Centre de services scolaire René-Lévesque dont l'ancienne appellation était Commission scolaire René-Lévesque pour l'acquisition du lot numéro **5 949 387**;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'arpentage n'ont pas encore été faits sur l'ensemble du terrain décrit ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE les tests de sol n'ont pas été demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'AUTORISER la direction générale à lancer un appel d'offres pour une estimation de coûts afin d'aplanir les buttes de terre et d'en faire un tracé avec ou sans pierre de type 0-3/4.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

2021-03-85

12. ENTENTE DE LOCATION – SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE qu'une organisation a déposé une demande de location pour des locaux situés à l'Hôtel de ville de Paspébiac;

ATTENDU QU'une première ébauche de ladite entente a été élaborée entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois et le maire, Monsieur Régent Bastien de signer ladite entente et de mandater un notaire pour finaliser la rédaction d'un bail en bonne et due forme.

2021-03-86

13. OFFRE DE SERVICES – AIR CLIMATISÉ – BÂTIMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la climatisation est requise lors de la période estivale dans les locaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il soit approprié d'apporter des changements reliés à l'air climatisé dans les locaux situés à la partie avant du bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT ce besoin essentiel à l'endroit du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le type d'équipement approprié corresponde aux critères d'une thermopompe de calibre -30°C;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la direction générale à lancer une offre de services pour l'installation de l'air climatisé entre autres une thermopompe dans les locaux situés à la partie avant du bâtiment municipal.

2021-03-87

14. MRC – DOSSIER DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

CONSIDÉRANT que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 3 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Castelloux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Ville de Paspébiac délègue à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO-2021-2027 d'une durée de 3 ans – Transbordement SANS cueillette des matières recyclables.

2021-03-88

15. RENOUELEMENT DU PRÊT NUMÉRO 10 DESJARDINS – 42 381 \$

CONSIDÉRANT QUE le prêt initial était de 77 481 \$; règlement d'emprunt sur la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêts en cours est de 3,86% par année;

CONSIDÉRANT QUE le solde à renouveler au 23 août 2021 est de 42 381 \$ sur une période de cinq (5) ans au taux de 3,79% offert par Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE RENOUELER le prêt avec la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien au taux de 3,79%.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, madame Nathalie Castelloux ne participe pas aux délibérations sur ce point.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2021-03-89

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 11 h 30.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier